

**AVIS DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-463
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325 PAR L'AJOUT DE L'USAGE 57 DANS
LA ZONE 277-M**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 28 mai 2018, le Règlement numéro 2018-463;

QUE le Règlement numéro 2018-463 a pour objet et conséquence de modifier le Règlement de zonage 2009-325 par l'ajout de l'usage 57 « bars et boîtes de nuit » dans la zone 277-M.

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

QUE conformément aux articles 361 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, ce 29^e jour du mois de mai 2018.

Me Karen Loko
Greffière